***Une Prévention Primaire des Violences Intra-familiales***

**Cadre contextuel et finalité de la session**

Le phénomène des violences intra familiales est devenue une cause majeure, même nationale, à défendre. C’est une problématique qui peut toucher toutes les familles, quel que soit leur rang social ou leur religion.

La création de cette intervention se place dans un cadre clair et répond à des exigences tant sociales que réglementaires précises. En effet, tant la loi du 05 mars 2007 que celle du 14 mars 2016, réformant la Protection de l’Enfance (qui complètent le Code de l’éducation et le Code de l’Aide Sociale et de la Famille) prévoient une obligation de formation initiale et continue sur les questions de protection de l’enfance :

- Une formation de base *(Articles L542-1 et L542-2 du Code de l’Education, en vigueur depuis le 01 janvier 2022)*vise tous les professionnels qui peuvent être concernés par l’enfance en danger et la protection de l’enfance, qu’ils y consacrent ou non l’essentiel de leur travail et quel que soit leur degré de proximité avec ces questions. Il s’agit donc des médecins et personnels médicaux et paramédicaux, des travailleurs sociaux, des magistrats, des enseignants, des personnels d’animation (sportive, culturelle, de loisirs), des personnels de police (municipale, nationale, de la gendarmerie…)**.** Les questions relatives à la protection de l’enfance doivent être abordées en formation initiale et en formation continue et que ces formations soient en partie commune aux différentes professions et institutions.

- Une disposition spéciale concerne les cadres territoriaux qui prennent des décisions relatives à l’enfance en danger. Eu égards au caractère déterminant des décisions qu’ils prennent pour la situation de l’enfant, et à la place nouvelle du département comme chef de file de la protection de l’enfance, ces cadres bénéficient d’une formation de 240 heures dans des conditions définies par voie réglementaire (décret n° 2008-774 du 30.07.2008 et arrêté du 25.09.2008).

**Il est donc indispensable d’en parler mais surtout de comprendre ce qui peut se jouer dans une famille pour éviter ce qui peut s’y passer de mal.** C’est le but de cette session faisant partie intégrante d’une sensibilisation à une « bonne » parentalité et qui cadre avec :

* les conclusions des Défenseurs des Droits et des Enfants dans leur rapport annuel du 18 novembre 2019 recommandant de « mieux former les professionnels intervenant auprès des enfants »
* et les diverses lois *(n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la faille / n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales / n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences / n° 2023-140 du 28 février 2023 créant une aide universelle d’urgence pour les victimes de violences / n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales*
* le « Plan violences 2023 – 2027 » du Gouvernement qui ambitionne de poursuivre et conforter la mobilisation du Gouvernement pour endiguer ce fléau et diffuser une culture de la protection.

**Cette formation, qui participe à tout ce qui peut Prévenir le passage à l’acte et la récidive, s’appuie sur une pratique et les traditions réunionnaises, elle n’a donc pas pour but d’être de portée générale.**

**Public concerné :**

* Professionnels des structures sociales, médico-sociales, de la Promotion et/ou de la Protection de l’Enfance et de la Famille, de l’Education, d’Associations et des Forces de l’ordre
* Dirigeants d’Associations
* Parents et futurs parents

C’est un sujet qui interpelle la société de manière globale mais il est essentiel de cibler certaines personnes avant de penser à une vulgarisation plus large.

**Objectifs à atteindre pour le bénéficiaire**

* Connaître les différentes cellules familiales et la complexité des interactions
* Analyser les formes de violences intra-familiales
* Savoir voir, écouter et parler des violences et des abus pour poser des cadres préventifs

**Pré-requis**

Aucun car c’est destiné en premier lieu aux professionnels. Et lorsqu’il s’agira des parents ou futurs parents, la méthode pédagogique et les mots seront adaptés à un public composé du Bac+8 au Bac-8.

**Méthodes pédagogiques**

• Méthode active *(vise à faire produire des idées, des solutions ou comportements par les stagiaires en faisant appel à leur motivation ou leur expérience)* à l’aide de jeux de simulation, jeux de rôles, études de situations.

• Méthode démonstrative *(s’applique à des objectifs de savoir-faire, de reproduction, de procédures ou de gestes)* à l’aide d’exercices écrits et de recherches

• Positionnement et individualisation des parcours (tests)

• Apports théoriques concrétisés par des mises en situation (films et jeux de rôles)

• Echanges

• Exemples et études de cas permettant de mieux comprendre les situations et de les rendre plus vivantes.

**Modalités pratiques**

* Parcours de 5 journées uniquement en Présentiel, avec une amplitude journalière de 07 heures (8.00-12.00 et 13.30-16.30), soit 35 heures de formation
* 6 personnes au minimum et 15 personnes maximum par groupe
* Déroulé pédagogique dans une salle de formation *(équipée d’une télévision, d’un ordinateur, d’Internet, d’un tableau fixe et/ou d’un paperboard, chaises/ tables)*
* Accueille les personnes à mobilité réduite, sans autres handicaps associés

**Coût** *(inclus dans la convention contractuelle à signer)*

* 25 € TTC de l’heure **en individuel,** soit **875 €** (25x7hx5)
* 875 € TTC par journée **pour 1 groupe de 6 à 12 personnes d’une entreprise publique ou privée**, soit **4 375 €** *(+ 2500€ de frais forfaitaires si intervention hors 974 : transports aérien et terrestre, hébergement, restauration)*
* 50 € de l’heure pour un organisme de formation, une association de prévention ou un établissement scolaire soit **1500 €**

**Modalité de Paiement** : Avant le début de la formation pour les individuels et à l’échéance de la formation sur présentation de la facture et des fiches de présences pour les financeurs.

**Programme**

Journée I – Éléments pour mieux appréhender la problématique

Journée II - Connaître les différentes cellules familiales

Journée III – Analyser les interactions intrafamiliales

Journée IV – Les différentes violences dans la famille

Journées V – Quelles pratiques pour prévenir les violences dans la famille ?

**Déroulé pédagogique**

*Matinée : de 08.00 à 12.00 avec une pause de 20mn a 10.00*

*Après-midi : de 13.30 à 16.30 avec une pause de 15mn à 15.15*

**Journée I : Mieux appréhender la problématique**

Modalités pédagogiques : chacun joue son propre rôle

* Présentation du formateur, du programme, des objectifs, des apprenants et de ce qu’ils attendent
* Chiffres et réalités des violences intrafamiliales

Modalités pédagogiques : Questions/réponses et échanges

* Définir son Identité Personnelle pour mieux se sentir à l’aise avec la thématique
* Le Secret : une tumeur que la prévention primaire peut faire éclater !

**Journée II - Connaître les différentes cellules familiales**

Modalités pédagogiques : Exposé oral avec des Questions/Réponses via des schémas

* Définition dynamique et participative de la Famille (notion générale, acception culturelle, notion juridique)
* Comprendre les typologies simples
* Comprendre les typologies complexes
* Comprendre les typologies particulières

**Journée III - Analyser les interactions dans la famille**

Modalités pédagogiques : questions-réponses, présentation de cas concrets et jeux de rôles

* Connaître les devoirs parentaux : un impératif social et sociétal
* Travail en groupe sur l’Amour : la confusion amène à la violence !
* Éduquer ou dresser ? Être responsable dans la *« violence familiale légitime »*
* Bientraitance, Maltraitance, Bienveillance, Malveillance : du sens au ressenti !

**Journée IV – Evaluer la violence intrafamiliale**

Modalités pédagogiques : Story Telling (histoires connues - vues, entendues ou vécues) ; film

* La violence dans les familles : typologies
* Les mauvais traitements sur les personnes fragiles : comment les éviter ? / Les degrés de violence / Les particularités négatives
* Comprendre les agressions sexuelles
* La violence féminine : une réalité négligée

**Journées V – Quelles pratiques pour prévenir les violences dans la famille ?**

Modalités pédagogiques : mise en situation improvisée (se mettre à la place de… pour comprendre) et Débats

* Les règles de bases à appliquer dans une famille : les évidences oubliées de la culture et des traditions / permettre l’affirmation de ses propres principes
* Pour une révolution institutionnelle dans la transmission d’un savoir-être familial
* **Évaluation des 5 journées** 
  + Questionnaire fermé sur les acquis
  + Fiche d’évaluation à chaud de la formation par le bénéficiaire
  + Remise de l’attestation de stage
  + Questionnaire de satisfaction (Enquête à froid à 3 mois) pour le bénéficiaire / commanditaire

**Présentation des outils utilisés**

**Jeu de scène 1** (cadré)

**Jeu de scène 2** (Improvisation)

**Média 1 :** Petit dessin animé à visionner

**Média 2 :** Film courts à visionner

**Documents fournis :** Articles de presses et diverses textes/lois *(n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la faille / n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales / n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences / n° 2023-140 du 28 février 2023 créant une aide universelle d’urgence pour les victimes de violences)*.

**Références** :

* Educateur Spécialisé ayant accompagné pendant plusieurs années les familles maltraitantes et les enfants maltraités
* Formation des travailleurs sociaux et socio-éducatifs des CCAS 97410 et 97414 en 2023/24